

Comité Départemental de la Coopération et du Mutualisme

Nous vous présentons une version condensée du rapport d'orientation du CDCM74.

Rapport moral 2007

L'Assemblée Générale du CDCM, même si elle n'est pas d'une envergure importante, est toujours un moment attendu pour faire le point ensemble des évolutions du monde de la coopération et du mutualisme.

En préambule de ce rapport, nous devons faire le constat que depuis quelques mois des orientations libérales sont prises et le plus souvent nos organisations subissent les contrecoups de cette nouvelle politique agricole commune.

Nous n'allons pas ici nous livrer à l'analyse des impacts de la PAC. Toutefois nous devons être lucides et observer qu'un tournant a été pris, qu'on le veuille ou non, qui entraîne les agriculteurs dans des démarches de plus en plus individuelles, notamment avec la création du système des DPU et avec une baisse généralisée des prix agricoles à la production, ce qui occasionne des soubresauts sur les marchés.

L'autre constat que nous souhaitons faire en guise d'introduction, c'est l'accélération du "rythme biologique" de notre environnement. Nous savons désormais que nous devons constamment être en veille pour nous adapter.

Cela est vrai pour les agriculteurs. Cela est sans doute encore plus vrai pour les coopératives et nos organisations mutualistes et professionnelles qui se doivent de contourner les tendances pour exister demain.

Au sujet des prix agricoles, la conjoncture économique pourrait sembler nous démentir : les céréales atteignent des cours jamais obtenus depuis 10 ans. Le déficit de production laitière au niveau européen (1 milliard de litres de lait en moins depuis le début de l'année sur la production attendue en France et en Allemagne !), la flambée des coûts de poudre de lait et du beurre

devraient tirer à la hausse le prix du lait. Mais ce qui est vrai au global ne l'est pas forcément pour une situation particulière.

Ainsi, la santé de notre économie fromagère n'est pas florissante.

Si l'on regarde ce qui se passe dans le domaine de la viticulture, il est vrai qui concerne très peu la Haute-Savoie mais plutôt la Savoie, les caves particulières s'en sortent bien mais les producteurs de vin en vrac et en coopératives ont beaucoup de mal.

De là à dire pour certains qu'il faut se passer des outils collectifs, il n'y a qu'un pas... et que le meilleur gagne...

C'est donc dans un contexte morose, et sans doute plus morose qu'au niveau national (même si nos prix restent plus élevés qu'ailleurs !) que nos outils collectifs sont appelés à réagir.

Nous avons conscience que notre analyse est sans doute caricaturale mais elle a le mérite de pointer cette tentation pour les agriculteurs de fuir le collectif.

Or, nous le savons, le maintien des prix ou tout au moins de prix de référence se fait par le marché.... mais aussi et surtout par les "gros agents", c'est-à-dire que l'individu peut mieux tirer son épingle du jeu sur des segments de marché très limités mais à partir d'un prix de référence.

Cette prise de conscience existe en cas de forte crise. C'est par exemple dans un contexte très dur que les producteurs de reblochons fermiers apprennent cela à leurs dépens.

Par ailleurs la concentration des acheteurs au niveau de la filière laitière nécessite de mettre en place, à défaut d'une offre groupée, au moins une offre coordonnée.

Nous serons appelés débattre ensemble de la mise en place de la journée de la Coopération et du Mutualisme, initialement prévue en mars, et qui a été reportée.

L'intérêt et la pertinence d'une telle journée ne se démentent pas ; à nous de savoir si nous avons la volonté d'oser offrir un champ de réflexion qui peut par certains aspects bousculer les habitudes.

En ce qui concerne les différents réseaux relatifs à la Coopération et Mutualisme, on notera l'affirmation de COOP de FRANCE. Nous avons indiqué par le passé la fusion de différentes fédérations pour conduire à la création de cette entité.

De son côté, le réseau CUMA reste un peu en marge et se restructure en interne avec la création de grandes "inter-régions" ; d'ailleurs la fédération des CUMA de Haute-Savoie s'est interrogée lors de son assemblée générale sur l'intérêt d'une telle démarche.

Nos réseaux se restructurent, c'est une évidence, mais du même coup, ils se centralisent.

Quand cela va dans le sens d'une économie de moyens, d'une recherche d'un maximum d'efficacité et d'une mutualisation des compétences, le cap est bon.

Mais nous devons veiller à préserver pour nos agriculteurs des centres de décision locaux. En effet, la réalité de la coopération en Normandie ou dans le bassin parisien n'est pas la même que chez nous, les enjeux de politiques professionnelles et notamment territoriaux ne sont pas comparables.

Après le rapport Guillaume il y a plusieurs mois, le Haut Conseil de la Coopération a été créé et mis en place.

C'est désormais ce haut conseil qui prononcera l'agrément de coopératives et travaillera sur l'évolution du cadre juridique de la coopération.

Ce haut conseil est composé de 7 membres élus et de 5 personnalités qualifiées.

On peut s'interroger sur les aspects opérationnels.

Pour l'instant il semble que pour l'agrément ou le retrait d'agrément des CUMA, cela puisse être traité localement par la FDCUMA et sous sa responsabilité.

En ce qui concerne les autres coopératives l'agrément ou le retrait d'agrément passera nécessairement par une procédure assez lourde et longue.

D'ailleurs demain qui ira demander le retrait de l'agrément d'une coopérative moribonde ? Est-ce la DDAF ? La fédération des coopératives concernées ?...

L'usage nous dira très vite si ce type de structuration est adaptée aussi à la dimension et aux spécificités savoyardes.

Nous devons aussi veiller aux réformes que ce Haut Conseil voudra mettre en avant et notamment sur un plan fiscal.

Sans faire de procès d'intention, ce grand comité par les missions qui sont les siennes, mais ce petit par le nombre de représentants, n'a peut-être pas prévu pour l'heure de systèmes de régulation de ses débats.

Soyons vigilents !

(...)

Signalons que COOP de FRANCE, au nom de l'ensemble de la coopération française, a adressé aux candidats à l'élection présidentielle et législative un document intitulé *"12 questions qui engagent l'avenir"*.

Il s'agissait pour le mouvement coopératif de donner son point de vue sur des sujets importants comme :

→ Conserver la diversité des coopératives en vue de répondre à des marchés divers (du marché de niches locales aux marchés internationaux) et pour rester ancré sur le territoire.

→ Le poids du monde de la coopération en termes d'emplois, d'activités et de valeur ajoutée.

L'intérêt des coopératives dans la recherche de pratiques agricoles écologiques et innovantes.

La capacité des coopératives à répondre aux défis de la bio-masse.

L'intérêt d'une répartition plus équitable de la valeur ajoutée dans certaines filières agro-alimentaires.

→ Etc...

D'autres sujets sont sans doute plus polémiques à notre niveau lorsque, par exemple, COOP de FRANCE se prononce pour les expérimentations en plein champ d'OGM ou encore le maintien de la PAC actuelle jusqu'en 2013 et après...

Comme nous l'avons dit au début de ce rapport le "rythme biologique" de notre environnement est en train de se modifier et nous devons rester ouverts au monde qui nous entoure. C'est même le préalable à une capacité d'innovation et d'adaptation car sans doute que refuser tout changement, c'est-à-dire de n'avoir comme vision que le passé en s'enfermant dans un certain conservatisme, nous serait fatal.

Pour cela le CDCM représente une plateforme d'échanges très utile à tous dans la mesure où nous groupons nos expériences, nos analyses et nous osons débattre sans tabou et sans a priori.

S'il est parfois difficile dans nos propres maisons de faire évoluer les mentalités, le CDCM peut sans doute constituer un agent facilitateur.